

FGTE CFDT

Intervention au Conseil National Confédéral sur les retraites - avril 2003
(Claude DEBONS)

La FGTE s'était félicitée de l'unité réalisée entre les 5 confédérations, l'UNSA et la FSU. La plateforme revendicative commune était un compromis qui portait la marque de la CFDT. Au regard de l'enjeu, c'était une démarche de responsabilité face aux propositions du Medef et à l'orientation libérale du gouvernement. La menace de voir le gouvernement donner satisfaction au patronat a-t-elle disparue au point que nous puissions abandonner une démarche unitaire autour d'une plateforme commune à cause d'une provocation de FO ? Cela peut-il suffire pour décréter que la démarche unitaire est morte au moment même où le congrès confédéral de la CGT vient de confirmer son orientation sur la réforme des retraites ?

Sauf à nous dire ici que le projet gouvernemental ne comporte aucun risque de recul social majeur et que la CFDT en a reçu l'assurance, nous ne comprenons pas une démarche qui nous dissocie de l'action intersyndicale. Dire que l'on veut pousser la concertation jusqu'au bout et qu'il sera temps de réagir une fois le projet gouvernemental annoncé ne tient pas car, il sera plus difficile alors d'obliger le gouvernement à un recul politique.

Surtout, nous ne voyons pas, dans les contours de la réforme dessinés par les déclarations gouvernementales < pas seulement celles tenues dans les réunions officielles mais aussi celles distillées dans la presse pour préparer l'opinion publique > quels sont les éléments qui justifient d'attendre pour mobiliser. Le caractère très général des principes évoqués par le gouvernement laisse la porte largement ouverte à des traductions pratiques en forme de régression sociale.

La réforme Balladur et ses mécanismes entraînent depuis 93 une dégradation accélérée des pensions du privé. La CFDT s'est prononcée pour l'arrêt de cette dégradation. Du côté du gouvernement, nous avons surtout entendu des déclarations refusant de remettre en cause cette réforme car cela alourdirait la charge financière pour le régime général. Le gouvernement n'a pas indiqué qu'il était prêt à renoncer au calcul sur les 25 meilleures années, à remettre en cause l'indexation sur les prix ou à revenir sur la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein. Pour les salariés du privé, nous ne voyons donc pas, dans les annonces gouvernementales, de quoi nourrir l'espoir que le processus de dégradation des pensions puisse être stoppé, et encore moins inversé. Et que penser des déclarations du Medef pour une harmonisation à 41 ans des durées de cotisations public-privé ? Simple ballon d'essai ou prélude à un amendement parlementaire en plein mois de juillet ?

L'argument du coût est également mis en avant par rapport à la revendication d'un départ dès 40 annuités cotisées. La satisfaction de cette revendication reste donc très hypothétique et sa satisfaction partielle pourrait-elle suffire pour considérer comme positive l'ensemble d'une réforme dont les autres dispositions seraient négatives ? Nous ne le croyons pas.

Concernant le régime des fonctionnaires, nous n'entendons pas, là non plus, des déclarations gouvernementales susceptibles d'apaiser nos craintes. Bien au contraire. La CFDT conditionne l'augmentation de la durée de cotisation à des contreparties dont l'intégration des primes dans le calcul. Outre que cette intégration ne compenserait pas grand choses pour ceux qui n'ont que de faibles primes ; les

déclarations gouvernementales soulignent toutes le coût dissuasif d'une telle mesure qui, d'ailleurs, ne figure pas dans le document gouvernemental du 18 mars. A moins que l'on imagine le financement de cette intégration par la baisse massive des effectifs des fonctionnaires !

L'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans n'est pas la seule mesure envisagée d'harmonisation des régimes public et privé. Plusieurs déclarations gouvernementales et les travaux menés autour du Ministre de la Fonction Publique évoquent une harmonisation des « règles » - au pluriel. Va-t-on calculer les pensions des fonctionnaires sur les 25 meilleures années et indexer leur évolution sur les prix, avec pour conséquences une grave détérioration des pensions ? Va-t-on aussi intégrer des abattements pour annuités manquantes ? Où voit-on dans les déclarations gouvernementales la perspective d'une réforme « donnant-donnant » ? Pour notre part, nous ne la voyons pas.

Si l'on ne remet pas en cause la réforme Balladur dans le privé, on ne remettra pas en cause la dégradation des pensions du privé. Si l'on harmonise sur cette base les règles du régime des fonctionnaires on provoquera les mêmes effets de dégradation des pensions. Ce ne sont pas quelques mesures cosmétiques qui suffiront à masquer la logique de fond du projet gouvernemental et à le rendre acceptable. Nous avons du mal à croire que ce gouvernement libéral ne prépare pas une réforme libérale des retraites.

La réforme libérale des retraites, fait le choix de résoudre les déséquilibres financiers à venir des régimes en pesant à la baisse sur l'évolution des pensions et en refusant toute augmentation des financements. La répartition sera institutionnellement toujours là, mais pratiquement affaiblie et cela permettra aux libéraux de promouvoir leurs fonds de pensions rebaptisés pour l'occasion. Est-ce là, la seule réforme possible ? Nous ne le croyons pas. Les trois leviers essentiels d'une réforme - baisse des pensions, allongement des durées de cotisations, augmentation des financements - ne sont pas socialement équivalents. C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur la nécessité de financements supplémentaires pour assurer à un nombre croissant de retraités un bon niveau de pension.

Non, il n'y a pas une seule réforme des retraites possible ; pas plus qu'il n'y avait hier une seule politique économique possible. Peut-être est-ce de cela que la CFDT doit se convaincre si elle veut éviter le piège d'un consensus factice dans lequel cherche à l'entraîner le gouvernement. C'est parce que nous ne croyons pas qu'un bon compromis puisse être trouvé sans mobilisation des salariés que nous participerons à la journée d'action du 3 avril.